

# Conduite supervisée

## Pré requis :

### Public concerné

- Être âgé de 18 ans ou plus.
- Comme pour la conduite accompagnée, le candidat doit être inscrit chez CAAM, avoir obtenu son code de la route
- Avoir effectué au minimum 20 heures de conduite avec un moniteur et avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI).
- Avoir l'autorisation de l'assureur du véhicule

Sont concernés, les candidats qui décident de cette formation dès l'inscription chez CAAM ou les candidats qui ont échoués à l'épreuve pratique

### Objectifs de la formation

Les candidats ayant échoués à l'épreuve pratique de conduite peuvent également prétendre à suivre cette formation (maximum 3 ans après la réussite au code de la route)

C'est le moniteur qui donne l'autorisation au candidat de suivre cette formation (en fonction de ses capacités).

La conduite supervisée permet de gagner de l'expérience et de la confiance au volant avant de passer (ou de repasser) l'examen pratique de conduite, et ce, à moindre coût.

### Qui peut être accompagnateur ?

- Toute personne titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption peut être accompagnateur. Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs (membres de la famille, proches, amis...etc.)
- Avant de commencer la conduite, il faut que l'accompagnateur (ou les accompagnateurs) obtienne l'accord écrit de son assureur (la compagnie d'assurance peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves au code de la route).
- L'accompagnateur ne doit pas, dans les 5 années précédentes, avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension du permis de conduire.
- Être mentionné dans le contrat signé avec la CAAM

### Programme de la formation

Le candidat doit parcourir au minimum 1 000 kilomètres sur une période d'au moins 3 mois avec un accompagnateur (contre 1 an et 3 000 kilomètres pour l'apprentissage anticipé à la conduite).

### Certification

Contrairement à l'apprentissage anticipé à la conduite, la conduite supervisée ne diminue pas la période de permis probatoire (vous aurez 6 points sur votre permis pendant 3 ans comme n'importe quel jeune conducteur n'ayant pas suivi l'apprentissage anticipé à la conduite).